

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation(s) syndicale(s) à l'origine de la demande de négociation préalable :
SNUipp FSU Vendée.

Date du courrier invitant à la négociation préalable : **20 novembre 2013**

Date/heure/lieu de la négociation : **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Vendée le 25 novembre à 9h00 et le 26 novembre à 18h00.**

I – Participants :

- Représentants des organisations syndicales représentatives concernées :

M. Jean-Jacques Bobin
M. Pierre Caminade

- Représentants de l'administration :

Me Médard : Directrice Académique par intérim
M. Robichon : IEN Adjoint au Directeur académique pour le premier degré
Me Henault - Mallet : Chef de Service Division des personnels

II – Revendications de la ou des organisation(s) syndicale(s) et réponses apportées par l'administration

- Revendications de la ou des organisation(s) syndicale(s) :

- 1- Conditions de travail des enseignants
- 2- Seuils de fermeture et ouverture
- 3- Les moyens alloués au traitement de la difficulté scolaire (« plus de maîtres que de classes », RASED...)
- 4 -Modalités départementales d'application du décret du 24/10/13 sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles
- 5- Situation des RPI
- 6- Situation des écoles publiques situées au sein de deux R.R.R du département
- 7- Moyens consacrés à la scolarisation des moins de 3 ans

- Exposé des revendications :

1 Les conditions de travail se sont dégradées : plus d'élèves dans les classes et une augmentation des sollicitations professionnelles en lien avec l'évolution du métier génèrent une forme d'exaspération des enseignants. Le temps de service ne permet plus de réaliser l'ensemble des missions d'enseignants.

2 Les seuils de fermeture et d'ouverture, qui sont de la responsabilité du DASEN, doivent être abaissés significativement à la rentrée scolaire 2014. Le SNUipp-FSU demande également des postes supplémentaires correspondant à la progression démographique enregistrée en Vendée.

3 La difficulté scolaire : le SNUipp demande des départs en formation CAPASH afin de pourvoir les postes vacants des réseaux d'aide. La question des RASED est nationale : comment aide-t-on les élèves en difficultés ? La question relative à la parentalité doit être inscrite dans la refondation de l'école. Le dispositif plus de maîtres que de classes reste du domaine de l'expérimentation. Le SNUipp souhaite que les enseignants puissent bénéficier dans le cadre de la formation continue de stages spécifiques.



4 L'organisation du temps scolaire (décret du 24/01/2013) : le contexte est national, mais le SNUipp sollicite au niveau départemental une plus grande prise en compte du temps de concertation. Faute de temps suffisant de concertation, il souhaite différer l'application du décret.

2/2

5 La situation des RPI : le SNUipp souhaite que le dossier soit revu. Un groupe de travail composé à l'image du CDEN est demandé

6 La situation des RRR : Le groupe de travail prévu n'a pas été organisé. Une réunion de ce groupe de travail est donc demandée.

7 La scolarisation des moins de 3 ans : les priorités de scolarisation des enfants de moins de 3 ans sont de la responsabilité du DASEN. Le SNUipp-FSU revendique la suppression des quotas départementaux.

III – Conclusions de la négociation :

- Les points d'accord :

- L'importance des temps d'échanges au sein des équipes des écoles est réaffirmée.
- Nécessité d'avoir une représentation statistique plus précise du nombre moyen d'élèves par classe et d'en suivre l'évolution. La direction travaille dans ce sens.
- La réunion du groupe de travail RPI sur lequel s'est engagé le Directeur Dechambre va se réunir avant les opérations de carte scolaire.
- Un groupe de travail RRR sera constitué après que les ministres auront fait connaître leurs décisions en matière d'éducation prioritaire
- Les départs en formation CAPASH doivent correspondre aux besoins
- Des formations spécifiques sur la difficulté scolaire et le handicap seront étudiées dans le cadre du plan départemental de formation.
- L'administration fera en sorte de limiter l'envoi d'enquêtes dans les écoles,
 - en utilisant en priorité les informations dont elle dispose déjà
 - et de rendre plus lisible les finalités des enquêtes envoyées aux écoles.

- Les points de désaccord :

- Le SNUipp-FSU revendique la suppression des quotas départementaux appliqués à la scolarisation des enfants de moins de trois, qui doivent être accueillis dans de bonnes conditions, à la demande des familles.
- Le SNUipp-FSU demande la reconstitution complète des RASED.
- Les seuils d'ouverture et de fermeture de classes doivent être abaissés significativement.

Les éléments concernant les points 1. 2. 3. 4. 6. relevant du niveau national, feront l'objet d'une transmission à Monsieur le Recteur.

Fait à La Roche sur Yon, le 29 novembre 2013

Signature de la Directrice Académique
Par intérim,

Marie-France MEDARD

Signature des Représentants Syndicaux

Jean-Jacques BOBIN

Pierre CAMINADE